

FRAIS D'HOSPITALISATION DE VOTRE SEJOUR

TARIFS JOURNALIERS

Tarifs en vigueur au 1 Janvier 2026

Ticket modérateur*

Médecine	1090,51 €	218,10 €
Hopital de jour	1033,43 €	206,67 €
Médecine Gériatrie	937,02 €	187,40 €
S.M.R	510,23 €	102,05 €
Forfait Journalier		23,00 €
Participation forfaitaire (actes médicaux > ou = à 120€)		24,00 €

Si vous êtes assuré(e) social(e) votre organisme de Sécurité sociale prend en charge en moyenne 80 % des frais d'hospitalisation. Le **ticket modérateur*** (part des frais non pris en charge par l'Assurance maladie) et le **forfait journalier** (montant national, dû pour chaque journée d'hospitalisation) sont à votre charge sauf si vous avez une mutuelle (présenter au bureau des admissions votre carte Vitale + attestation de prise en charge mutuelle à jour). **NB** : Si vous n'avez aucune couverture sociale, vous devez impérativement régler à votre sortie la totalité de vos frais d'hospitalisation.

 **Conditions de prise en charge par l'Assurance maladie**
(Voir page 11 du livret d'accueil)

 **Chambre particulière** : le tarif journalier est de : **46,00 €**
NB : Ce tarif n'est pas pris en charge par l'Assurance maladie.



 **Repas accompagnants** :

Repas midi :	12,24 €
Dîner :	12,24 €



 **Copie du dossier médical** :

Frais de gestion **5,00 €** puis **0.20€** par page
Supplément frais d'envois postaux **3,00 €**
Envoi sur support DVD ou CD **15,00 €**
Radiographies contretypes **3,00 €**
Radiographie sur support numérique **8,00 €**



 **Séjour de Convenance**

En service MCO : **700 €/jour** à la charge du patient
En service SMR : **200 €/jour** à la charge du patient

Le service d'accueil et d'admissions situé en face du bâtiment Direction est à votre disposition pour vous renseigner sur les conditions de prise en charge et de règlement de votre séjour.

Coutances, le 23 septembre 2026
La Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Coutances
Mme PARCHEMAL Blandine

